



PROCES VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTAL STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du : 26 septembre 2024

Présidence : Axel LEKEHAL

Présents : Daniel Bichette, Dominique PAJON, David PREVOT, Axel LEKEHAL

Invités : Clément Edmond, Jimmy Elice,

L'objet de cette réunion de la Commission était :

- de revoir les articles 6 (accessions et descentes) et article 8 (date de rencontre) du règlement du championnat Vétérans pour donner suite à un appel pour l'article 6 et à des demandes de clubs pour l'article 8.
- de proposer un règlement pour le championnat senior FUTSAL saison 2024-2025.

1. Règlement Championnat Vétérans proposition de modification de l'article 6

Après échange en particulier sur les accessions et descentes du championnat de 3^{ème} division vétérans il est proposé les modifications suivantes de l'article 6 :

Art 6 – Classement

Paragraphe 6.1 rajouter au préalable : Dans le cas où chaque division est représentée par une poule unique

Paragraphe 6.2 rajouter au préalable : Dans le cas où une division est représentée par plusieurs poules

Remplacer le paragraphe Montée / Descente par le texte ci-dessous

Les deux derniers de 1ère division descendent en deuxième division.

En fin de saison, les deux premiers classés de 2ème division accèdent à la 1ère division.

En cas de poule unique en 3^e division :

Les deux derniers de 2ème division descendent en 3ème division. (Sous réserve de X montées de 3ème division)

Les deux premiers classés de 3^{ème} division accèdent à la 2^{ème} division

En cas de 2 poules en 3^{ème} division :

Les deux derniers de 2ème division descendent en 3ème division.

En fin de saison, le premier de chaque poule de 3ème division accède à la 2ème division.

En cas de plus de 2 poules en 3^{ème} division :

En fin de saison, les premiers de X poules de 3ème division accèdent à la 2ème division et en parallèle un nombre identique de clubs descendent de 2^{ème} division.

Exemple : Si 3 poules de 3ème division, les classés 12^{ème}, 11^{ème} et 10^{ème} de 2^{ème} division descendent en 3^{ème} division.

Si une poule de 3^{ème} division, une seule montée en 2^{ème} division et seul le dernier de 2^{ème} division descend en 3^{ème} division.

Les modifications de ce paragraphe montée et descente devront faire l'objet d'un vote en Assemblée Générale ;

2. Règlement Championnat Vétérans proposition de modification de l'article 8

L'objectif de cette modification est de permettre au club, par le fait qu'il n'y ait pas d'arbitres désignés pour ce championnat vétérans de pouvoir modifier la date du match sans risquer de pénalisation.

Article 8 : Nouvelle Rédaction

Les rencontres ont lieu le dimanche matin suivant le calendrier établi par le District. Le coup d'envoi des rencontres est fixé à 10h00.

Les changements d'horaire ou de dates apportés par les clubs dans le respect de l'article 7.3 des RG de la Ligue et de ses districts, sont demandés via FOOTCLUBS.

Toutefois des reports pourront être accordés sur demande écrite et conjointe des deux clubs en présence, transmise au District au plus tard le jeudi midi précédent la rencontre à reporter. Cette demande devra clairement préciser la date convenue pour le report du match, soit un jour en semaine, soit le premier week-end sans compétition suivant immédiatement celui au terme duquel aurait dû se dérouler la rencontre. Cette dernière possibilité constituant une date butoir au-delà de laquelle les deux clubs seront considérés comme ayant match perdu par pénalité. Pour toutes décisions, la Commission Coupes et Championnats est souveraine.

Important : Ces modifications de l'article 6 et de l'article 8 seront soumises à la validation du Comité Directeur du District.

D'autre part La modification de cette article 8 nécessitera, lors d'une Assemblée Générale, la modification de l'article 7 des règlements généraux applicables dans le District d'Eure et Loir

3. Proposition de règlement pour le championnat seniors Futsal.

Monsieur Clément Edmond en charge du développement du Futsal au District d'Eure et Loir propose à la commission de réaliser ce règlement à partir du règlement « Senior Masculin Futsal de la Ligue du Centre Val de Loire de Football ».

Après échange sur les différents paragraphes la commission demande à Clément de lui proposer une version mise en forme de ce règlement.

Le Président

Axel LEKEHAL

Le Secrétaire de Séance

Dominique PAJON